# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **DIELSOL**

Date de la version précédente: 2015-06-09 Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA

SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DIELSOL

Nom d'enregistrement REACH Numéro d'Enregistrement REACH Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics. 01-2119463258-33

Nom commercial

-

Numéro Substance/mélange

Substance

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Fabrication de substances, Distribution de la substance, Formulation et

(re)conditionnement de substances et de mélanges, Utilisation dans les revêtements, Utilisation dans les agents nettoyants, Lubrifiant, Fluides fonctionnels, Applications dans le cadre de constructions ou travaux routiers, Activités de laboratoire, Traitement des

polymères.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur GENERAL MAINTENANCE INDUSTRIES

21 rue de l'Orgeval 77120 Coulommiers Tel: +33 (0)1 64 03 50 50 Fax: +33 (0)1 64 03 50 67

# Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Adresse e-mail reglementation@gmisa.fr

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)

ORFILA (INRS) Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

En France: - PARIS: Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10, Tel: 01.40.05.48.48. - MARSEILLE: Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel: 04.91.75.25.25. - LYON: Hopital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel: 04.72.11.69.11. - NANCY: Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de Tassigny, 54000 Nancy, Tel: 03.83.32.36.36 ou le SAMU: Tel (15)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.

#### Classification

Liquides inflammables - Catégorie 3 - (H226)

Toxicité par aspiration - Catégorie 1 - (H304)

Toxicité spécifique pour organe cible (exposition unique) - Catégorie 3 - (H336)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Contient Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

**No.-CE** 919-857-5

#### Pictogrammes de danger







#### Mention d'avertissement

**DANGER** 

#### Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

# Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

#### Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

#### 2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources

d'inflammation.

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substance

Nature chimique

Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques et cycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130°C et 210°C.

	G 0.0 G.		a south and so the south and t						
Nom Chimique	NoCE	Numéro	NoCAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)				
		d'Enregistrement REACH							
Hydrocarbures, C9-C11,	919-857-5	01-2119463258-33	۸	100	Flam. Liquid 3 (H226)				
n-alcanes, isoalcanes,					Asp. Tox. 1 (H304)				
cvcliques. <2% aromatiques					STOT SE 3 (H336)				

Informations complémentaires

La définition européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACh). Pour information concernant le numéro CAS de référence voir la rubrique 15 de la FDS. Teneur en aromatiques totaux : < 0.03 %.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Section 16.

#### Section 4: PREMIERS SECOURS

# 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert

pendant le rinçage.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du

savon.

**Inhalation** En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols,

transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au

repos.

Ingestion En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

**Protection pour les secouristes**Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

Contact avec la peau Rougeur.

Inhalation L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Risque d'irritation.

L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausées, vomissements et alteration de

la conscience.

En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de Ingestion

sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent

(surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des

vomissements et des diarrhées.

Risque de dépression du système nerveux central.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO 2).

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels

que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en

atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. En pour le personnel préposé à la lutte cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant

(ARI) avec un masque intégral.

**Autres informations** Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément

à la réglementation locale en vigueur.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

Informations générales

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Eloigner le personnel non concerné.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à

proximité immédiate).

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques

antidéflagrants.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination

conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection

individuelle

Voir section 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets

Voir section 13 pour plus de détails.

**Autres informations** 

Eliminer toute source d'ignition.

Suspendre tout travail à feux nus, tout mouvement de véhicule et tout fonctionnement

d'appareil susceptible de provoquer des étincelles ou des flammes.

# Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones

bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas utiliser en aspersion à l'aide d'un disperseur à haute pression (> 3bar). LORS DES MOUVEMENTS DE PRODUITS :. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Interdire le chargement en pluie et limiter la vitesse d'écoulement du

produit, en particulier au début du chargement.

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

Prévention des incendies et des explosions

N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE

D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES.

Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Ne pas fumer. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses,

cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact

avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles <u>incompatibilités</u>

stockage

Mesures techniques/Conditions de Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple,

rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.

Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou

d'écoulement. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants.

Stocker dans un bac de rétention. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentiellle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception. Stocker à température ambiante. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés.

Matières à éviter Acides forts. Oxydants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de Matériel d'emballage

produit. Acier. Acier inoxydable.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes,		Vapeurs C6-C12 : VME=1000mg/m <sup>3</sup>
cycliques, <2% aromatiques		VLE=1500mg/m <sup>3</sup>
۸		

Légende Voir section 16

Valeur limte d'exposition conseillée CEFIC-HSPA: 1200 mg/m<sup>3</sup>

**DNEL Travailleur (industriel/professionnel)** 

Nom Chimique	Effets systémiques à	Effets locaux à court	Effets systémiques à	Effets locaux à long
	court terme	terme	long terme	terme

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2%		208 mg/kg bw/day (dermal) 871 mg/m³/8h (inhalation)	
aromatiques ^			

**DNEL Consommateur** 

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Hydrocarbures, C9-C11,	·		125 mg/kg bw/day	
n-alcanes, isoalcanes,			(dermal)	
cycliques, <2%			185 mg/m <sup>3</sup> /24h	
aromatiques			(inhalation)	
^			125 mg/kg bw/day (oral)	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une

atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites

d'exposition professionnelle.

## Équipement de protection individuelle

Informations générales Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant

d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites

d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les

cuves de stockage.

En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil

de protection respiratoire.

L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant

et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du

corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

**Protection des mains** Gants étanches et résistant aux solvants aliphatiques.

Exposition répétée ou prolongée			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Caoutchouc nitrile	> 0.55 mm	> 480 min	EN 374
PVA	(*)	> 480 min	EN 374 (*) toute épaisseur
Caoutchouc fluoré Viton (R)	(*)	> 480 min	EN 374 (*) toute épaisseur

-[	En cas de contact par projection:	٦

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Néoprène Chloroprène	> 0.75 mm	> 60 min	EN 374
Caoutchouc nitrile	> 0.38 mm	> 60 min	EN 374

incolore

Liquide

Solvant pétrolier

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Seuil olfactif Pas d'information disponible <u>Propriété</u> **Valeurs Remarques** <u>Méthode</u> рН Non applicable Point/intervalle de fusion Pas d'information disponible 140 - 175 °C Point/intervalle d'ébullition ISO 3405 284 - 347 °F ISO 3405 30 °C Point d'éclair ISO 13736 86 °F ISO 13736 Taux d'évaporation 27 EtEt=1 **DIN 53170** Limites d'inflammabilité dans l'air supérieure 6.5 % inférieure 0.6 % @ 20 °C Pression de vapeur < 5 hPa Densité de vapeur Pas d'information disponible Densité relative Pas d'information disponible Masse volumique 768 - 788 kg/m<sup>3</sup> @ 15 °C ISO 12185 La substance est une UVCB. Hydrosolubilité

Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre Solubilité dans d'autres solvants Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels logPow Non applicable

**ASTM E 659-78** Température d'auto-inflammabilité > 230 °C Cette valeur peut être

> notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...)

Pas d'information disponible

> 446 °F **ASTM E 659-78** 

Température de décomposition

Viscosité, cinématique 0.895 mm2/s @ 40 °C ASTM D 445

Non considéré comme explosif sur la base de la teneur en oxygène et de la structure Propriétés explosives

chimique

Propriétés oxydantes D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré comme ayant

des propriétés oxydantes

Possibilité de réactions

dangereuses

Couleur

Odeur

État physique @20°C

Aucune dans les conditions normales d'utilisation

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

9.2. Autres informations

Tension superficielle 0.0234 N/m @ 25 °C EN 14370

Point de congélation Pas d'information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

**Informations générales** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts. Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des

suies.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Rougeur.

Contact avec les yeux Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Inhalation Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE. L'inhalation de vapeurs

peut provoquer somnolence et vertiges. Risque d'irritation. L'inhalation de vapeurs peut

causer maux de tête, nausées, vomissements et alteration de la conscience.

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

#### Ingestion

. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des

vomissements et des diarrhées.

Risque de dépression du système nerveux central.

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation

#### Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes,	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat -	LD50 (24h) > 5000 mg/kg bw	LC50 (8h) > 5000 mg/m3 (vapour)
isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	OECD 401)	(rabbit - OECD 402)	(rat - OECD 403)

#### Sensibilisation

Sensibilisation Non classé sensibilisant.

Effets spécifiques

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas classé cancérogène.

Mutagénicité Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études

in-vivo et in-vitro.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Toxicité génétique : négative.

**Toxicité pour la reproduction** Pas d'information disponible.

Toxicité pour le développement Les résultats des études de toxicité sur le développement et celles de dépistage de toxicité

sur le développement selon l'OCDE n'ont montré aucun signe de toxicité sur le

développement chez les rats.

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Effets sur les organes-cibles

(STOT)

Système nerveux central.

**Toxicité systémique spécifique pour** L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. **certains organes cibles (exposition** 

unique)

Toxicité systémique spécifique pour Aucun effet connu d'après les informations fournies.

certains organes cibles (exposition

répétée)

**Toxicité par aspiration**Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique,

potentiellement mortelle).

Autres informations

Autres effets néfastes L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

# Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé.

## Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les
		les autres invertébrés		microorganismes
		aquatiques.		
Hydrocarbures, C9-C11,	ErL50 (72h) > 1000 mg/l	EL50 (48h) > 1000 mg/l	LL50 (96h) > 1000 mg/l	-
n-alcanes, isoalcanes,	(Pseudokirchneriella	(Daphnia magna - OECD	(Oncorhynchus mykiss -	
cycliques, <2% aromatiques	subcapitata - OECD 201)	202)	OECD 203)	
٨	EbL50 (72h) > 1000 mg/l			
	(Pseudokirchneriella			
	subcapitata - OECD 201)			

# <u>Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit</u> Pas d'information disponible.

# Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C9-C11,	NOELR (72h) = 3 mg/l	NOELR (21d) = 0.23 mg/l	NOELR $(28d) = 0.13 \text{ mg/l}$	
n-alcanes, isoalcanes,	(Pseudokirchneriella	(Daphnia magna - QSAR	(Oncorhynchus mykiss -	
cycliques, <2% aromatiques	subcapitata - biomass -	Petrotox)	QSAR Petrotox)	
^	OECD 201)	·	•	
	NOELR (72h) = 100 mg/l			
	(Pseudokirchneriella			
	subcapitata - growth rate -			
	OECD 201)			

## Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

## Informations générales

Facilement biodégradable (80 % après 28 jours).

Biodégradation							
Туре	Méthode	Heure d'échantillonnage	Effets spécifiques	Valeurs	Unité	Biodégradabilité	
	OECD 301 F	28 jours		80	%	Facilement biodégradable.	

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

#### Potentiel de bioaccumulation

La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre. Informations sur le produit

loaPow Informations sur les composants 12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable Non applicable.

Sol La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT et vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

#### Section 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets

dangereux.

Emballages contaminés Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Les

conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets

à des fins de recyclage ou d'élimination.

HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

No de déchet suivant le CED Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon

l'application du produit.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR/RID

UN/ID No UN3295

HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. Désignation officielle de

transport

Désignation officielle de

transport

Classe de danger Groupe d'emballage Ш Étiquettes ADR/RID 3 Code de classification F1 Code de restriction en tunnels (D/E) Numéro d'identification du 30

danger

Description UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, (D/E)

Quantités exceptées E1

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

Quantité limitée 5 L

IMDG/IMO

UN/ID No UN3295

**Désignation officielle de**Hydrocarbons, liquid, n.o.s.

transport

 Classe de danger
 3

 Groupe d'emballage
 III

 No EMS
 F-E, S-D

**Description** UN3295, Hydrocarbons, liquid, n.o.s., 3, III, (30°C c.c.)

Dispositions spéciales 223 Quantités exceptées E1 Quantité limitée 5 L

ICAO/IATA

UN/ID No UN3295

**Désignation officielle de** Hydrocarbons, liquid, n.o.s.

transport

Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Code ERG 3L
Dispositions spéciales A224, A3

**Description** UN3295, Hydrocarbons, liquid, n.o.s., 3, III

Quantités exceptées E1
Quantité limitée 10 L

ADN

UN/ID No UN3295

Désignation officielle de HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

transport

Désignation officielle de HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

transport

Classe de danger 3
Etiquettes de danger 3
Groupe d'emballage III
Code de classification F1

**Description** UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III

Quantités exceptéesE1Quantité limitée5 LVentilationVE01

# Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

#### **REACH**

La substance définie par le numéro EC est incluse dans la description du numéro CAS de référence pour les entrées d'inventaires

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

#### Autres réglementations

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils Directive 2004/42/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

CAS de référence 64742-48-9

Inventaires Internationaux La substance est listée ou exemptée d'enregistrement dans les inventaires suivants :

Europe (EINECS/ELINCS/NLP)

États-Unis (TSCA)
Canada (DSL/NDSL)
Australie (AICS)
Corée (KECL)
Chine (IECSC)
Japon (ENCS)
Philippines (PICCS)
Nouvelle Zélande (NZIoC)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

15.3. Information sur les législations nationales

## **France**

- ICPE : rubrique n° 4331 (liquide inflammable de 3ème catégorie)
- Code du Travail
  Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique (JORF du 02 mars 2004)

Code de la Sécurité Sociale

• Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n° 84

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2%	RG 84
aromatiques	
^	

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

#### Section 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce mw

= marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

# Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition

 ${\tt STEL} \ ({\tt Short} \ {\tt Term} \ {\tt Exposure} \ {\tt Limit}): {\tt Valeur} \ {\tt limite} \ {\tt d'exposition} \ {\tt \grave{a}} \ {\tt court} \ {\tt terme}$ 

+ Produit sensibilisant \* Désignation de la peau

Désignation du Danger C: Cancérogène

M: Mutagène R: Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2016-03-09

**Révision** sections de la FDS mises-à-jour: 9, 14, 15.

Information supplémentaire D'autres usages que ceux listés en section 1.2 peuvent avoir été prévus pour la/les

substance(s) constituant le produit. Veuillez nous contacter si votre usage n'est pas inclus

dans ceux figurant à la section 1.2.

Date de révision: 2016-03-09 Version 20.01

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité